



C/2024/487

23.1.2024

P9_TA(2023)0242

Détérioration des libertés fondamentales à Hong Kong, notamment le cas de Jimmy Lai

Résolution du Parlement européen du 15 juin 2023 sur la détérioration des libertés fondamentales à Hong Kong, notamment le cas de Jimmy Lai (2023/2737(RSP))

(C/2024/487)

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur Hong Kong et sur la Chine,
 - vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que depuis que le régime chinois a imposé la loi sur la sécurité nationale le 30 juin 2020, les libertés fondamentales, l'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire à Hong Kong se sont détériorés de manière alarmante; considérant que la République populaire de Chine a totalement enfreint le principe «un pays, deux systèmes», les déclarations communes sino-britanniques et sino-portugaises et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- B. considérant que Jimmy Lai est détenu depuis février 2021 sur la base d'accusation forgées de toutes pièces, accusé, en vertu de la loi sur la sécurité nationale, de collusion avec des forces étrangères et de fraude; considérant que son procès commencera en septembre 2023 et qu'il risque d'être condamné à perpétuité; considérant que son avocat britannique s'est vu refuser l'autorisation de le représenter au procès; considérant que plusieurs médias indépendants, tels qu'Apple Daily et Stand News, ont été contraints de cesser leurs activités;
- C. considérant que les prisonniers politiques subissent généralement une longue période de détention provisoire dans des conditions très difficiles, et que nombre d'entre eux ont de graves problèmes de santé; considérant que cela a été le cas de personnalités éminentes du camp pro-démocratie tels que Jimmy Lai, Albert Ho, Benny Tai, Chow Hang-tung, Lee Cheuk-yan, Joshua Wong et Cyd Ho;
1. exhorte le gouvernement de Hong Kong à libérer immédiatement et sans condition Jimmy Lai et tous les autres représentants et militants pro-démocratie qui ont exercé leur liberté d'expression et leurs droits fondamentaux et droits de l'homme, et à abandonner toutes les poursuites engagées contre eux;
 2. fait part de sa profonde inquiétude pour Mme Chow Hang-tung, qui a été placée en isolement pendant sa grève de la faim de 34 heures, et pour M. Albert Ho, dont la libération sous caution a été révoquée pour des motifs juridiques arbitraires et qui souffre d'un cancer;
 3. demande une nouvelle fois au Conseil d'introduire des sanctions ciblées dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme à l'encontre de John Lee et de tous les autres fonctionnaires de Hong Kong et de la République populaire de Chine responsables de la répression actuelle des droits de l'homme à Hong Kong;
 4. se déclare préoccupé par l'application extraterritoriale de la loi sur la sécurité nationale; invite les autorités à cesser d'entraver le travail de tous les journalistes; demande aux autorités de révoquer la loi sur la sécurité nationale;
 5. invite le SEAE à soutenir de manière adéquate le Bureau de l'Union européenne à Hong Kong aux fins de l'intensification de l'observation des procès, en coordination avec les représentations des États membres de l'Union et des pays partageant les mêmes valeurs, du suivi des droits de l'homme en publiant des déclarations publiques, et de la mise en place d'un point de contact pour les défenseurs des droits de l'homme qui attirerait l'attention des autorités à tous les niveaux sur leurs cas; invite le SEAE et le Bureau de l'Union à rendre compte des procès les plus importants; prie le Bureau de l'Union européenne de demander une visite en prison;
 6. condamne les tentatives des autorités chinoises de cibler les communautés de la diaspora de Hong Kong au sein de l'Union; demande une nouvelle fois aux États membres de l'Union de suspendre les traités d'extradition avec la République populaire de Chine et Hong Kong;
 7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution aux institutions de l'Union, au gouvernement et au parlement de la République populaire de Chine, ainsi qu'au chef de l'exécutif et au Conseil législatif de la région administrative spéciale de Hong Kong.